



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communiqué de presse

Basse-Terre, le 3 avril 2023

**CONVENTION CANNE 2023-2028**

La convention canne 2023-2028 a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2023 par l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture et les représentants des industriels et des planteurs de l'interprofession Iguacanne.

Cette signature est l'aboutissement de quatre mois de négociations qui ont mobilisé, pour la première fois, l'engagement de tous les acteurs sur la relance de cette filière essentielle au développement de notre territoire.

Le préfet salue les efforts consentis par chacun et le sens des responsabilités et de l'intérêt général qui a permis cette conclusion.

Les soutiens directs de l'État et de l'Europe s'élèveront annuellement dans cette nouvelle convention à 55,6 millions d'euros dont 27 millions pour les planteurs et 28,6 millions pour les industriels. Cet effort sans précédent a été amplifié par des soutiens directs et des aides du Conseil régional et du Conseil départemental.

Ainsi la rémunération du planteur passera :

- de 84,33€ par tonne de canne livrée aux sucreries à un maximum de 113,33€ pour la Guadeloupe continentale
- de 71,84€ par tonne de canne livrée aux sucreries à un maximum de 100,84€ pour Marie Galante

Des avances sur l'aide à la garantie de prix seront mises en place dès le début de la campagne pour assurer une trésorerie aux planteurs afin de conduire dans les meilleures conditions leur récolte et leurs travaux.

Ces nouvelles conditions sont de nature à redonner un souffle et des perspectives de développement à cette filière.

Le préfet remercie tous les partenaires pour le travail accompli et souhaite une bonne campagne 2023.

Retrouvez en annexe les graphiques sur la décomposition du prix de la tonne de la canne.